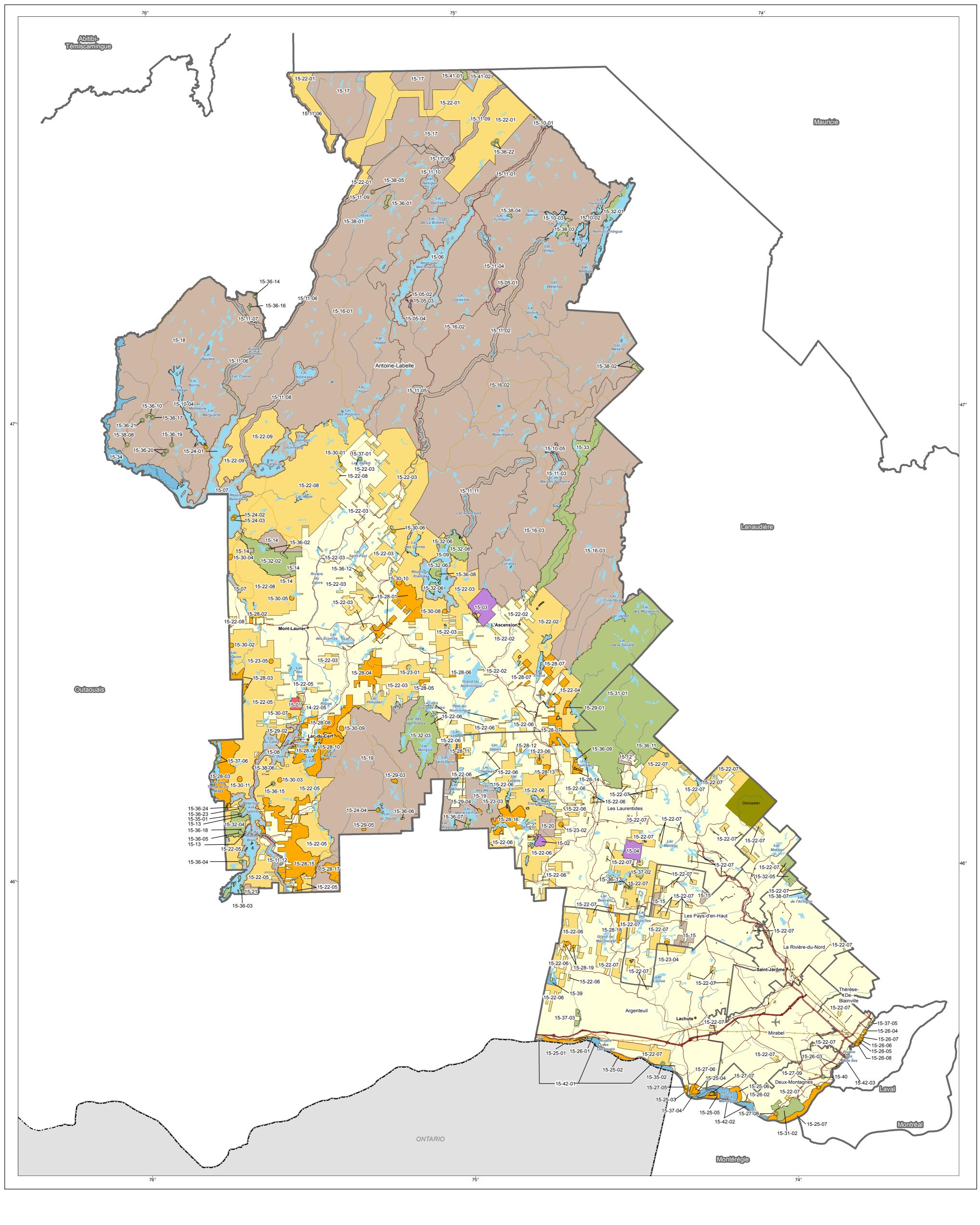
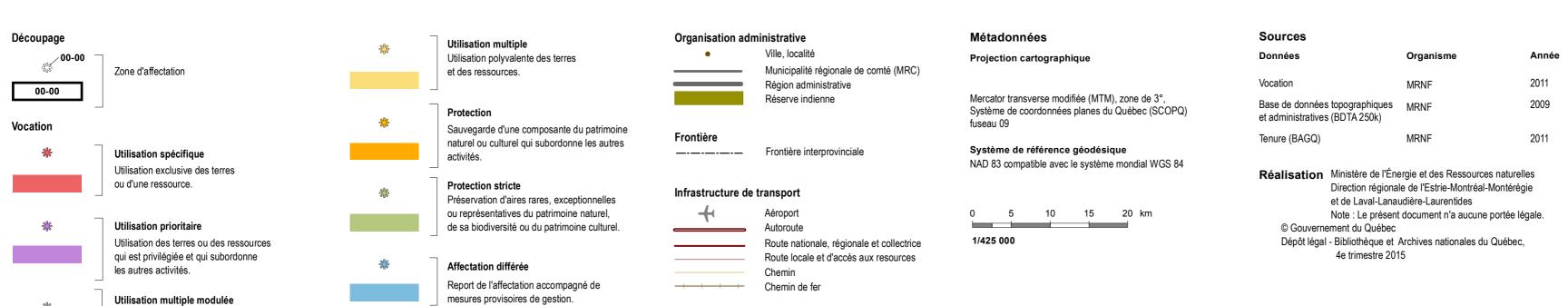
Carte 5 : Vocations du territoire public

Plan d'affectation du territoire public des Laurentides





Privée

Tenure ²

Utilisation polyvalente des terres et des ressources,

avec des modalités ou des règles adaptées à des

culturelles, sociales ou économiques particulières.

conditions environnementales, paysagères,

N. B. Les vocations territoriales sont complétées par les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques inscrits dans le tableau des orientations gouvernementales

Notes: 1. Les données utilisées pour illustrer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.

2. Cette carte illustre le territoire public et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.

relatives à l'utilisation du territoire public.

